

SCAP

1^{ère} série de réunions des groupes de travail scientifique biodiversité

Charente : 8 mars 2011

Charente-Maritime : 10 mars 2011

Deux-Sèvres : 7 mars 2011

Vienne : 9 mars 2011

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



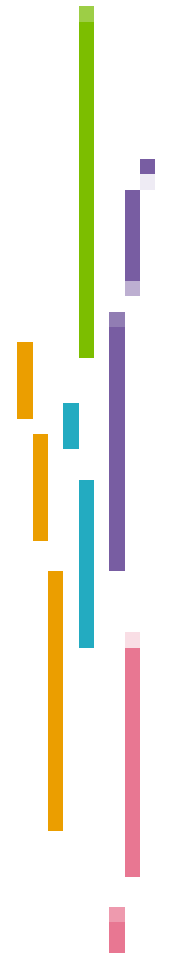
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

Préambule : quelques notions sur la biodiversité mondiale

- Biodiversité = concept récent qui date du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992
- Accélération de l'érosion de la biodiversité (données UICN) :
 - compte tenu du rythme actuel, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle
 - le taux de disparition actuel des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction
 - 36 % des espèces étudiées sont menacées (dont 70% des plantes, 33% des amphibiens, 20% des mammifères et 12% des oiseaux)
 - près de 2 % des espèces étudiées ont d'ores et déjà irrémédiablement disparu

La biodiversité en Europe et en France

- En Europe, la France est le 5^{ème} pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées.
- En France (métropole et outre-mer), environ **165 ha** de milieux naturels et terrains agricoles sont **détruits chaque jour**, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités. Cela équivaut à plus de 60 000 ha par an, soit environ un département tous les 10 ans.



La création d'aires protégées au service de la protection de la biodiversité

Au niveau mondial et européen :

- 1992 : Convention internationale de Rio sur la diversité biologique
- 1995 : Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère
- 2002 : Engagement de Johannesburg d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010
- 2010 : Protocole de Nagoya

Au niveau national :

- 2004 : Stratégie française pour la biodiversité
- 2007-2008 : Grenelle de l'Environnement



Article 23 de la loi Grenelle I n°2009-967 du 3 août 2009

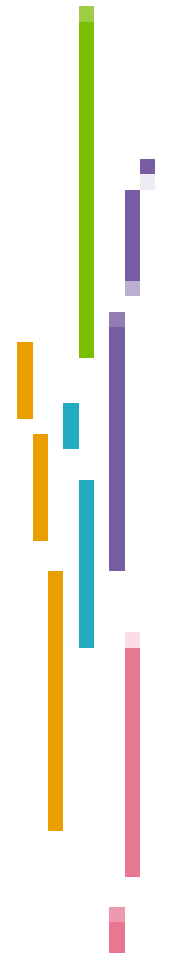
« Pour stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution, l'État se fixe comme objectifs :

- (...)
- la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres **identifiant les lacunes du réseau actuel** afin de placer **sous protection forte**, d'ici dix ans, **2% au moins du territoire terrestre métropolitain**
- (...). »

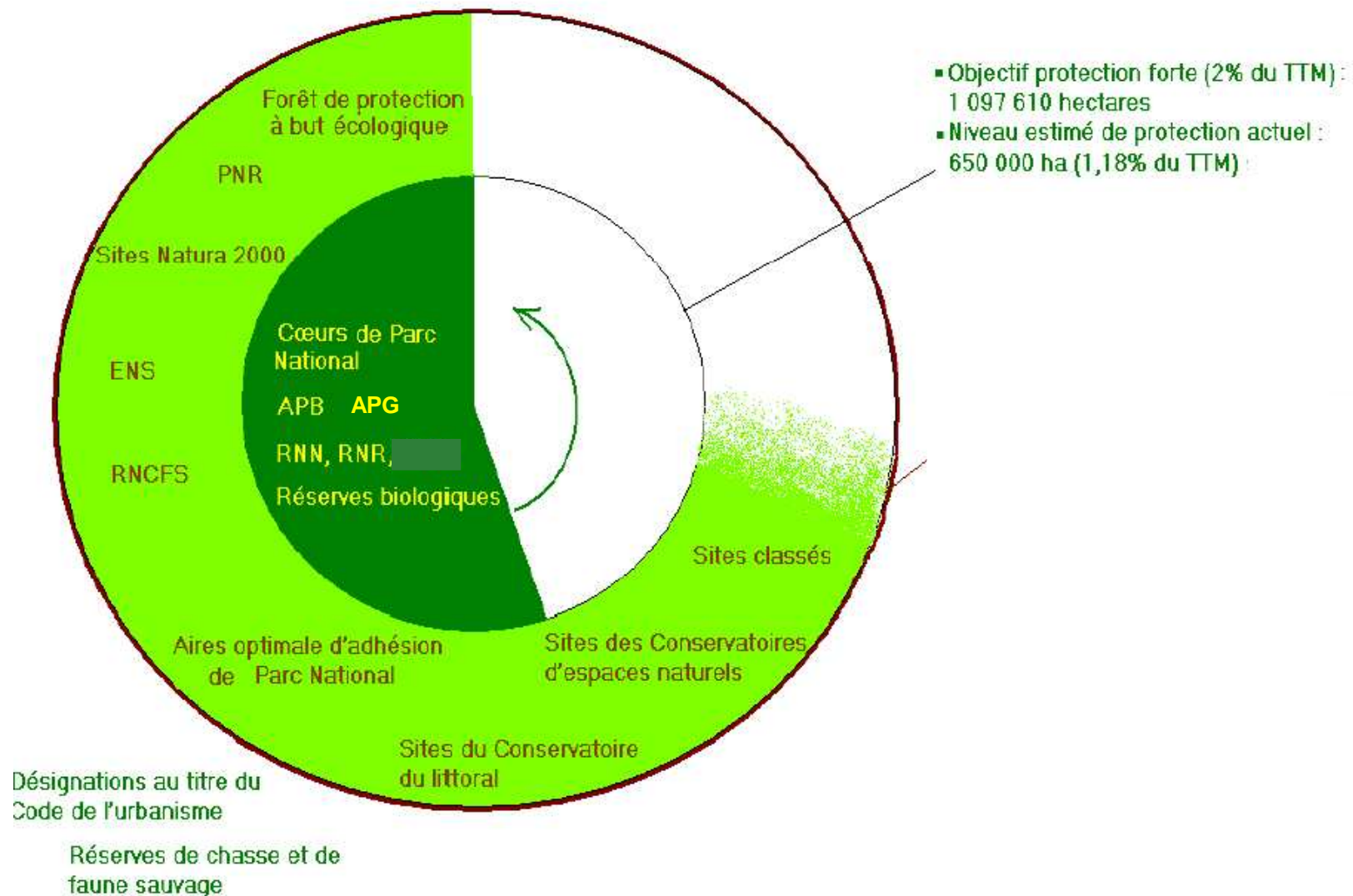


Objectifs de la SCAP

- Améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain d'aires protégées terrestres
- Identifier les lacunes du réseau actuel
- Définir des priorités nationales, déclinées au niveau régional



Aires protégées considérées dans le cadre de la SCAP



Quelques chiffres

- Outils de l'objectif 2% (hors RNR) :

Poitou-Charentes	13.269 ha	0,51%
Territoire métropolitain	673.704 ha	1,23%

- Pour comparaison, pourcentage du territoire de la région Poitou-Charentes :
 - en ZNIEFF : 20%
 - en Natura 2000 (terrestre) : 12,6%
- Absence d'objectif chiffré pour les régions
- Objectif : combler les lacunes du réseau existant



Articulation de la SCAP avec les autres politiques publiques

La SCAP doit notamment d'articuler avec :

- le schéma régional de cohérence écologique (trame verte et bleue)
- les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées
- le plan national d'actions en faveur des zones humides
- Natura 2000
- Les outils et programmes de protection du patrimoine naturel du Conseil Régional et des Conseils Généraux



Lien avec la trame verte et bleue

- Une finalité commune : stopper la perte de biodiversité et restaurer et maintenir ses capacités d'évolution
- 2 outils créés par l'article 23 de la loi Grenelle I
- 2 démarches menées au niveau régional, en concertation avec les acteurs

TVB	SCAP
Préserver et remettre en état les continuités écologiques	Compléter le réseau actuel d'aires protégées
Tous milieux, y compris urbains et nature ordinaire	Liste d'espèces, d'habitats et de sites d'intérêt géologique menacés

- Les 2 démarches ont vocation à s'enrichir l'une l'autre au fur et à mesure des actualisations : les aires protégées ont vocation à constituer des réservoirs de biodiversité de la TVB / des continuités écologiques peuvent nécessiter une protection réglementaire.

Suivi de la démarche au niveau national :

Comité national SCAP

Assemblée des Départements de France

Assemblée permanente de chambres d'agriculture

Association des Régions de France

Atelier technique des espaces naturels

Centre national de la propriété forestière

Conseil national de la protection de la nature

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Fédération des conservatoires botaniques nationaux

Fédération des conservatoires d'espaces naturels

Fédération « Forestiers Privés de France »

Fédération nationale des chasseurs

Fédération des parcs naturels régionaux de France

France Nature Environnement

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Office national des forêts

Parcs Nationaux de France

Réseau des Grands Sites de France

Réserves naturelles de France

Comité français de l'UICN

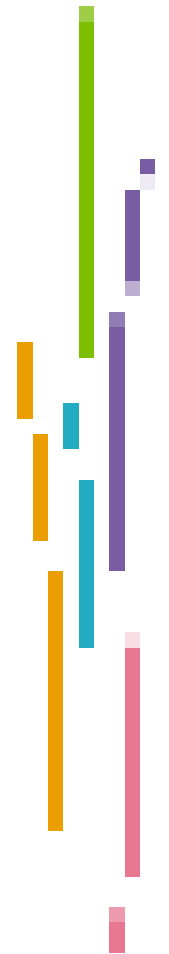
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de la pêche

3 DREAL



Une démarche Grenelle à décliner au niveau régional

- Depuis 2008 : travaux engagés au niveau national
- Les priorités nationales sont aujourd'hui établies
- À décliner au niveau régional



Création d'un comité régional de suivi de la SCAP

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Composition du comité régional de suivi de la SCAP

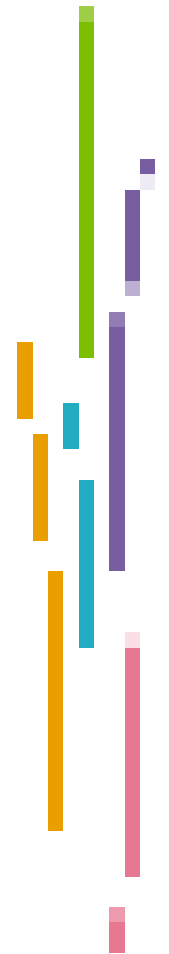
Présidence : Préfet de région

- DREAL
- DRAAF
- Région Terre Sud-Ouest
- 4 Préfectures de département
- 4 DDT(M)
- Conseil Régional
- 4 Conseils Généraux
- ONF
- ONCFS
- ONEMA
- Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
- BRGM
- CESER
- Chambre régionale d'agriculture
- Centre régional de la propriété forestière
- CREN
- CELRL
- Fédération régionale des chasseurs
 - Groupement régional des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Poitou-Charentes Nature
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- CSRPN
- CBNSA
- RN du Toarcien
- Laboratoire de géologie de l'Université de Poitiers



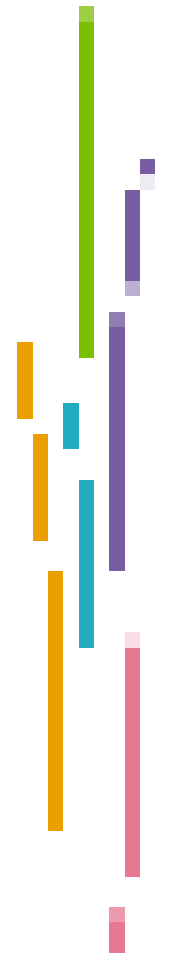
Missions du comité régional de suivi de la SCAP

- Suit l'élaboration et de la mise en œuvre de la déclinaison régionale de la SCAP
- Veille à la cohérence de la SCAP avec les autres politiques publiques de préservation du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire



Calendrier des réunions du comité régional de suivi de la SCAP

- **26 janvier 2011** : lancement de la démarche d'élaboration de la déclinaison régionale
- **Fin novembre 2011** : examen de la proposition de déclinaison régionale avant transmission au Ministère chargé de l'Écologie
- **À partir de 2012** : une réunion par an pour le suivi de la mise en œuvre de la déclinaison régionale



Démarche d'élaboration de la déclinaison régionale

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

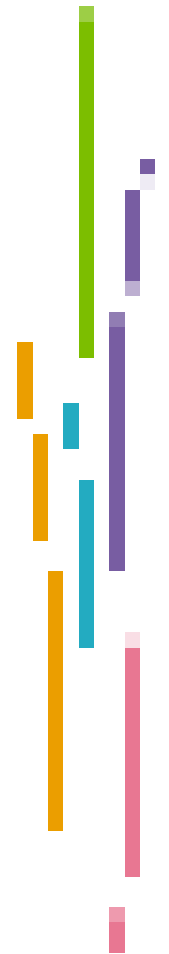
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Méthodologie nationale

- Conception de **priorités nationales** en termes de création d'aires protégées
 - sur la base d'un diagnostic national du réseau actuel
 - volet **biodiversité** : expertise conduite par le MNHN
 - volet **géodiversité** (patrimoine géologique de surface et patrimoine souterrain) : expertise de la Conférence permanente du patrimoine géologique et Comité national du patrimoine souterrain
- Construction des **déclinaisons régionales** sous l'égide des Préfets de région



Priorités nationales – biodiversité

- Définition d'une **liste de travail** pour identifier les espèces et les habitats à préserver en priorité par un réseau d'aires protégées (2009)
- Sélection des **espèces et habitats** sur la base de 2 entrées :
 - menacés ou pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale
 - **et** pour lesquels l'outil « aires protégées » est pertinent
- Liste nationale de 535 espèces et 119 habitats

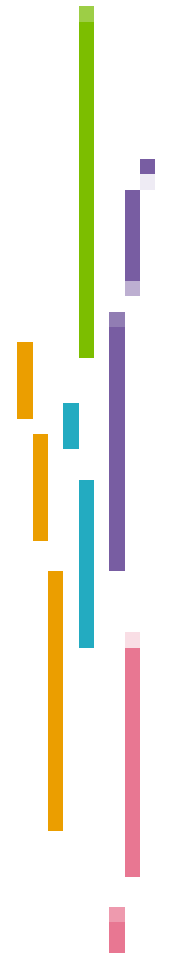
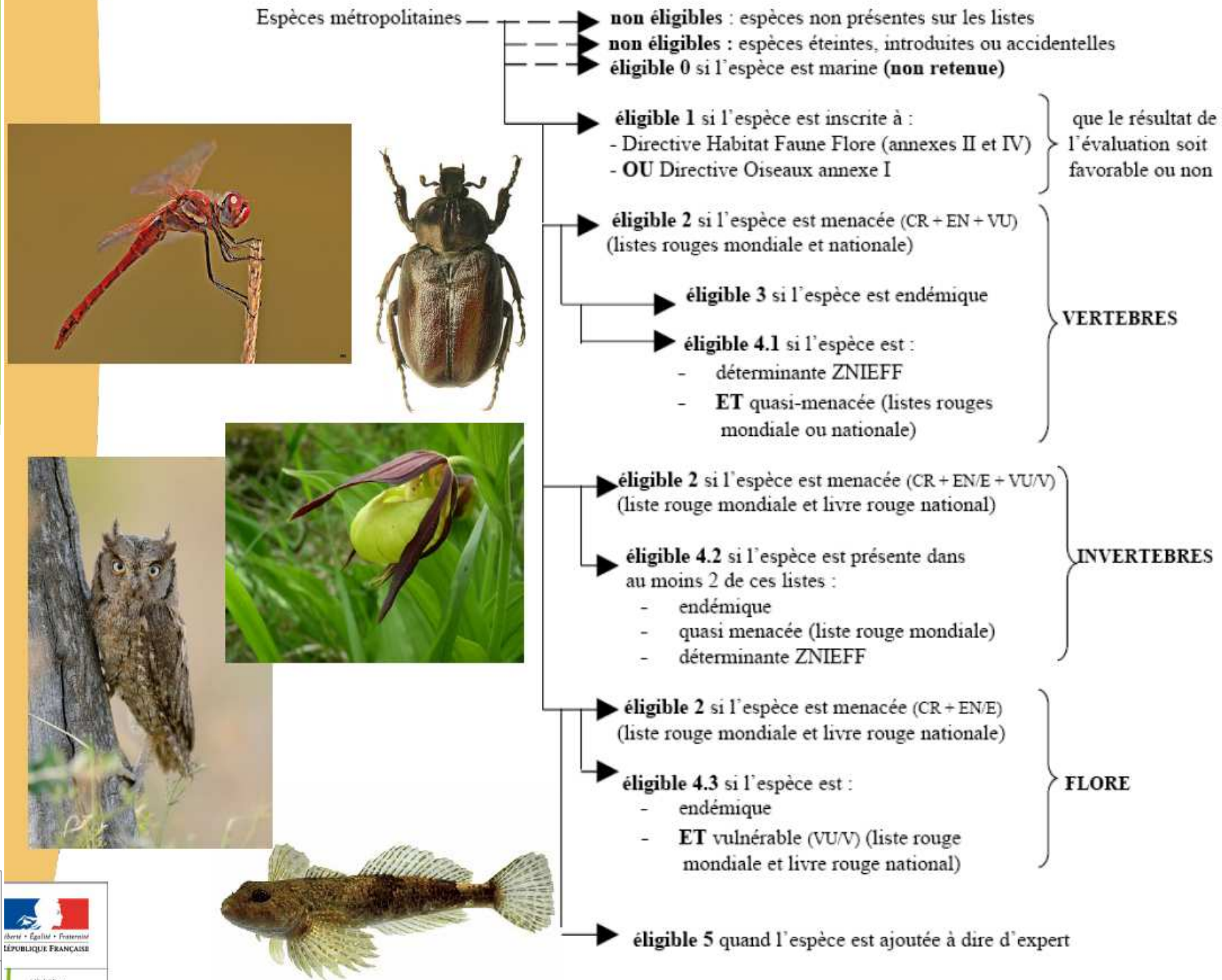
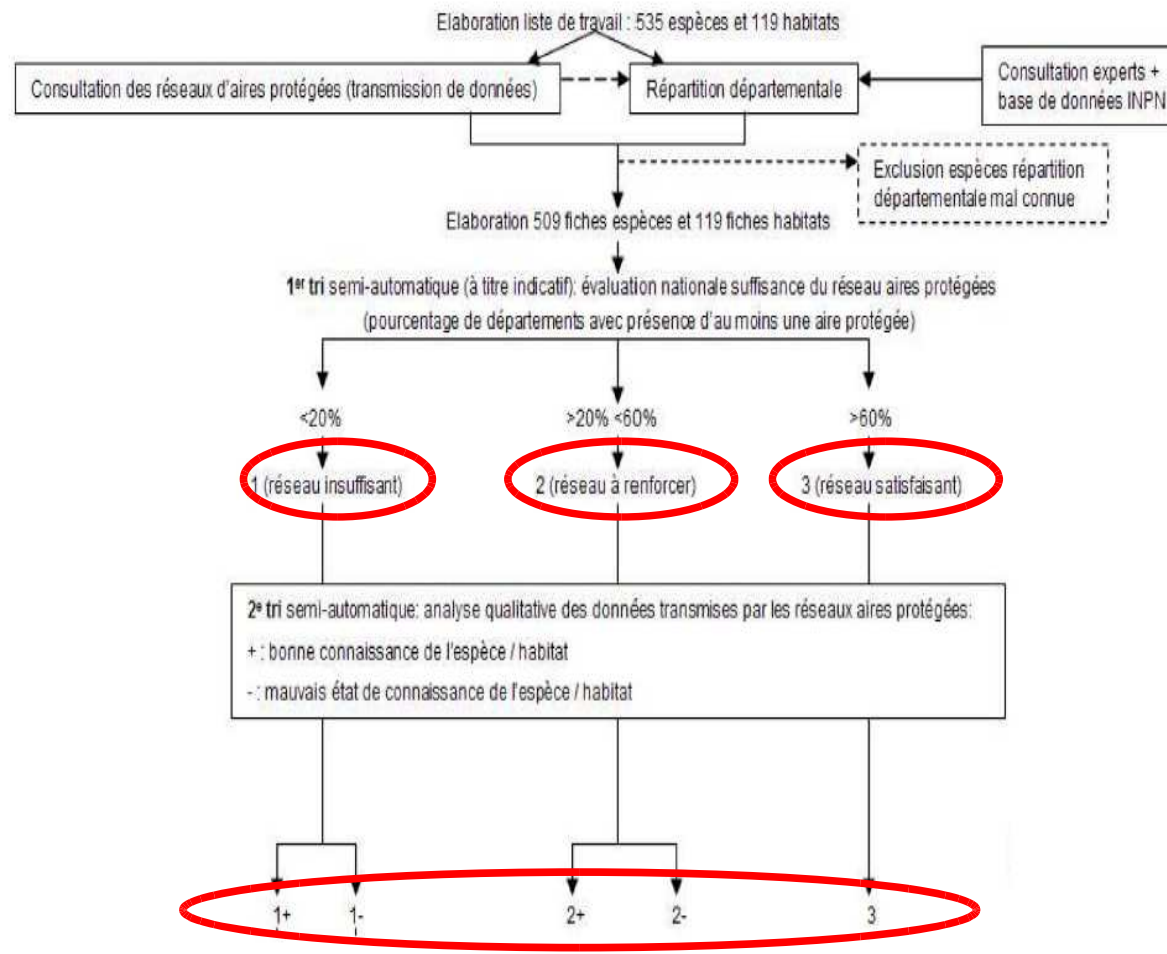


Schéma de condition pour les espèces éligibles à l'évaluation globale du réseau



Priorités nationales – biodiversité

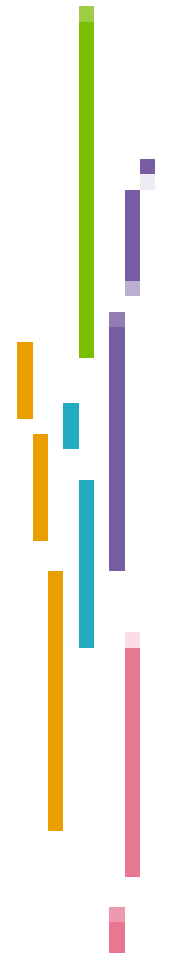
- Diagnostic patrimonial du réseau actuel d'aires protégées, sur sollicitation des gestionnaires
- Objectif : identifier les lacunes du réseau actuel



Priorités nationales – géodiversité

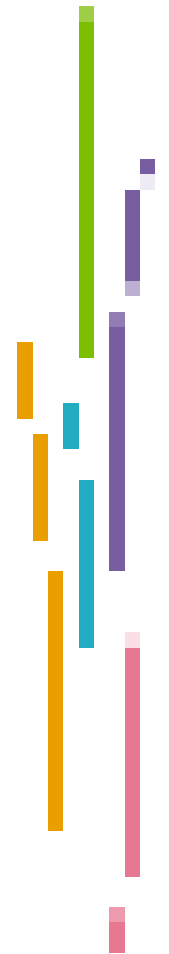
- Liste nationale d'éléments majeurs du patrimoine géologique et souterrain

- Liste de 30 espèces souterraines



Déclinaison régionale

- Circulaire du 13 août 2010 (envoyée le 25 octobre 2010) relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines
 - + annexes régionales ;
 - liste d'espèces, dont invertébrés souterrains
 - liste d'habitats
 - liste de sites d'intérêt géologique



Travail demandé par la circulaire du 13 août 2010

= déclinaison régionale

- **A** :
 - examen des listes d'espèces, d'habitats et de sites d'intérêt géologique proposées dans la circulaire
 - apport de compléments éventuels
 - validation de ces listes
- **B** :
 - définition de nouveaux projets d'aires protégées permettant de répondre aux listes
- Délai : 1^{er} juin → **1^{er} décembre**



Étape A : examen et validation des listes

- **Marge de manœuvre limitée :**
 - possibilité d'ajout ou retrait de sites d'intérêt géologique
 - modification justifiée du niveau de priorité affecté à chaque espèces/habitat
 - pas d'ajout d'espèce ou d'habitat sauf si présent dans la liste nationale
- Examen des listes d'espèces et d'habitats fait par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) début 2011



Étape B : groupes de travail scientifiques biodiversité départementaux

- **Missions :**

Sur la base des annexes régionales complétées et sur la base de critères scientifiques :

- préparation scientifique du travail sur les propositions de création de nouvelles aires protégées
- suivi scientifique de la mise en œuvre de la déclinaison régionale de la SCAP

- **Animation :** DREAL



Étape B : groupes de travail scientifiques biodiversité départementaux

- **Composition :**

DREAL, DDT, RTSO, CG, ONCFS, ONEMA, ONF, représentants départementaux de Poitou-Charentes Nature, un représentant du CSRPN, Antenne départementale du CREN, CBNSA, Fédération départementale des chasseurs, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ORE, PIMP en 17 et 79, GEREPI en 86

- **Calendrier de réunions :**

- une réunion par mois de mars à mai 2011 :

Semaines 10 / 13 ou 15 / 18

- puis à partir de 2012 une réunion par an, avant la réunion du comité régional de suivi de la SCAP

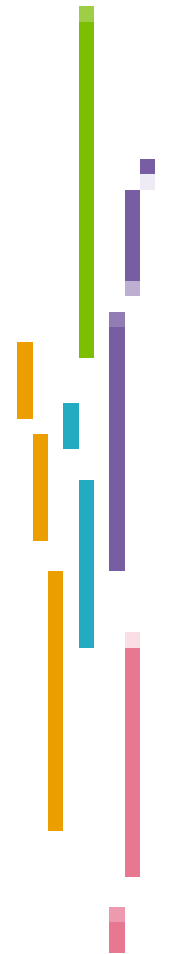
Étape B : groupes de travail techniques départementaux

- **Missions :**

- sur la base des travaux du groupe scientifique, élaboration de propositions de nouvelles aires protégées (localisation, outil)

- suivi de la mise en œuvre de la déclinaison régionale de la SCAP

- **Animation :** DREAL



Étape B : groupes de travail techniques départementaux - composition

DREAL, DDT, Préfecture, RTSO

Conseil Régional, Conseil Général

ONCFS, ONEMA, ONF, Agences de l'Eau, BRGM

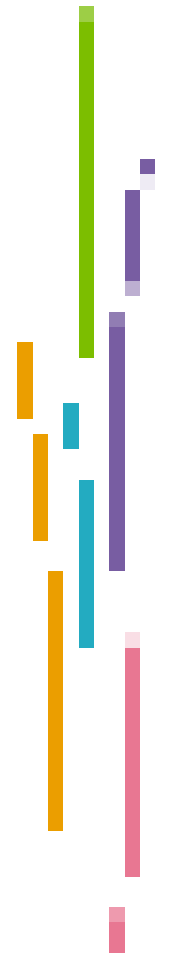
Antenne départementale du CREN, Fédération départementale des chasseurs, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Chambre départementale d'agriculture, Centre régional de la propriété forestière

représentants départementaux de Poitou-Charentes Nature

un représentant du CSRPN, CBNSA, RN du Toarcien, PIMP en 17 et 79, GEREPI en 86, ORE

Fédération départementale de spéléologie



Étape B : groupes de travail techniques départementaux

Calendrier de réunions :

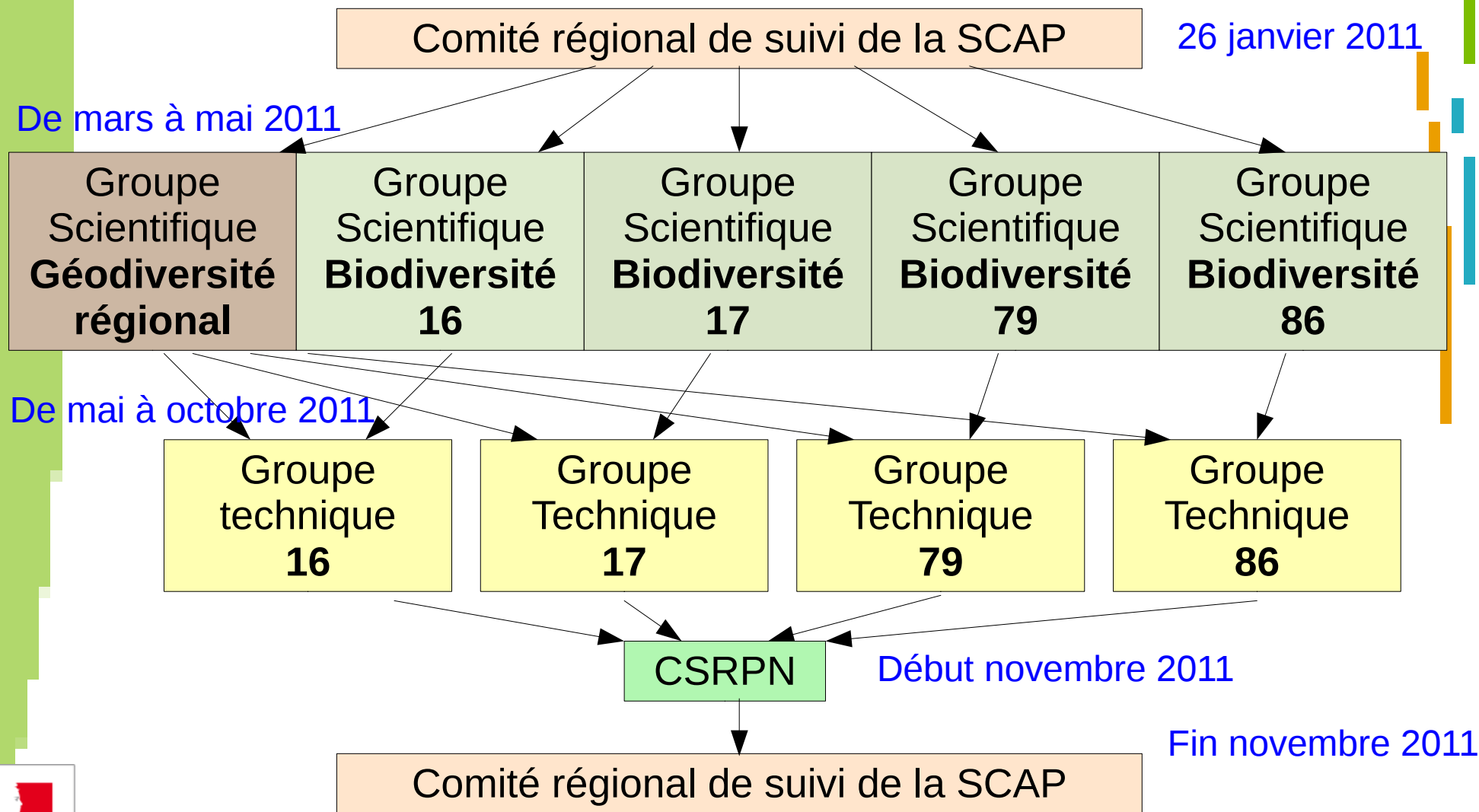
- une réunion par mois de mai à octobre 2011

Semaines 21 / 24 / 27 / sept / oct

- puis à partir de 2012 une réunion par an, avant la réunion du comité régional de suivi de la SCAP



Étape B : définition de projets d'aires protégées – démarche proposée



Élaboration des propositions de sites potentiellement éligibles à la SCAP

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Champs obligatoires pour une proposition de site

- **Identification du projet :**

- nom du site
- fourchette de superficie
- région(s), département(s), commune(s)
- superficie partie marine, dont estran
- carte du périmètre d'étude si disponible

- **Enjeux patrimoniaux :**

- habitats / espèces
- dates d'observation
- origine de la donnée
- superficie ou effectif
- enjeu du projet pour l'habitat/espèce



Champs obligatoires pour une proposition de site

- **Éléments de contexte :**
 - grands types de milieux
 - statuts fonciers
 - activités socio-économiques

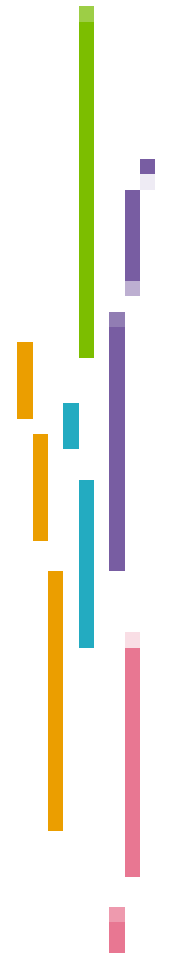
- **Outil de protection envisagé :**
 - statut envisagé
 - zonage(s) existant(s)



Méthode de travail 1/2

- **Sources des propositions de sites :**

- projets déjà existants, en cours d'instruction à la DREAL
- ZNIEFF : analyse en cours, mais uniquement sur les espèces
- sites Natura 2000 : contact des structures animatrices en cours
- propositions des participants au groupe de travail :
 - en réunion ? par mail ?
 - quelle échéance ?
 - réflexion par types de milieux ? par espèces ?



Méthode de travail 2/2

- **Analyse des propositions de sites :**
 - en réunion ? par mail ?
 - quelle échéance ?

